

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 25 mars 2021

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. LACHAMBRE

Convocation envoyée le 19 mars 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 71

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 11

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Nicolas BOURNY	M. Patrick AUDARD
M. Pierre PRIBETICH	M. Guillaume RUET	M. Léo LACHAMBRE
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	M. Samuel LONGCHAMPT
M. José ALMEIDA	Mme Kildine BATAILLE	M. Gérard HERRMANN
M. Rémi DETANG	M. Christophe AVENA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Stéphanie VACHEROT	M. Laurent GOBET
M. Jean-François DODET	M. Marien LOVICHI	M. Jean DUBUET
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	M. Georges MEZUI	Mme Céline TONOT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Laurence FAVIER	M. Jean-Marc RETY
Mme Danielle JUBAN	M. Massar N'DIAYE	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Claire TOMASELLI	M. Emmanuel BICHOT	Mme Catherine PAGEAUX
M. Philippe LEMANCEAU	Mme Caroline JACQUEMARD	M. Didier RELOT
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	M. Stéphane CHEVALIER	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Antoine HOAREAU	Mme Céline RENAUD	Mme Monique BAYARD
M. Hamid EL HASSOUNI	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Catherine GOZZI
M. Benoît BORDAT	Mme Laurence GERBET	M. Philippe SCHMITT
Mme Brigitte POPARD	M. Bruno DAVID	Mme Isabelle PASTEUR
Mme Christine MARTIN	Mme Claire VUILLEMIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Najoua BELHADEF	Mme Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Olivier MULLER	M. Cyril GAUCHER
M. Denis HAMEAU	M. Patrice CHATEAU	M. Stéphane WOYNAROSKI
	M. Nicolas SCHOUTITH	Mme Géraldine CHEDOZ.

Membres absents :

M. Patrick CHAUPUIS	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Adrien GUENE	Mme Lydie PFANDER-MENY pouvoir à M. Denis HAMEAU
Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX	M. Jean-François COURGEY pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Karine HUON-SAVINA pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	M. Lionel SANCHEZ pouvoir à M. Nicolas SCHOUTITH
	Mme Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Mme Brigitte POPARD
	Mme Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à M. Guillaume RUET
	Mme Catherine VICTOR pouvoir à M. Samuel LONGCHAMPT
	Mme Céline RABUT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
	M. Frédéric GOULIER pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Jean-Claude GIRARD par Mme Géraldine CHEDOZ

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Accord Stratégique sur les orientations du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2021/2027 – Volet Métropolitain – Convention à signer avec l'Etat et la Région Bourgogne Franche-Comté portant sur la période 2021/2022

Le 5 février 2021 ont été signés entre l'Etat et la Région l'accord stratégique sur les orientations du prochain contrat de plan État-Région et l'accord de relance pour 2021-2022, l'Etat et la Région s'engageant pour environ 2,75 milliards d'euros de financements.

Ces deux accords constituent les premiers éléments du CPER qui sera formalisé de manière plus précise après les élections régionales.

Les métropoles jouent un rôle essentiel pour la compétitivité économique des territoires, leur équilibre social et leur transition écologique. Elles sont, en conséquence associées de plein droit à l'élaboration du CPER, comme le prévoit la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Le CPER 2021/2027 entre l'Etat et la Région Bourgogne-Franche-Comté comportera un volet métropolitain, qui prendra la forme d'un Contrat de relance et de transition écologique (CRTE). L'Etat entend, en effet, faire du CRTE un cadre pérenne de la contractualisation avec les territoires, partant d'un diagnostic partagé et permettant d'y intégrer des dispositifs existants. Il a signé dans ce sens un accord de méthode avec l'Association France Urbaine.

Dans l'attente de la signature du CPER précisant l'ensemble des projets du territoire à cofinancer, l'Etat et la Région ont convenu d'un accord de relance 2021-2022 pour répondre à la crise sanitaire, économique et environnementale et préparer les conditions d'un rebond, en accompagnant le financement de projets à concurrence de 1,25 milliard d'euros.

Dijon Métropole et ses communes membres s'associent à la relance économique régionale et aux efforts d'accélération de la transition écologique ; C'est pourquoi, les parties ont convenu de signer le projet d'accord joint en annexe pour valider et valoriser les opérations mises en œuvre à court terme et financées dans le cadre des plans de relance national et régional.

Dans ce cadre les collectivités mobilisent en effet fortement leurs crédits d'investissement pour :

- soutenir l'innovation et les projets ambitieux en matière de développement économique ;
- contribuer à l'effort d'accélération nécessaire en matière de transitions écologique et énergétique et à la valorisation des circuits-courts ;
- favoriser la coopération territoriale, la rénovation des quartiers prioritaires de la politique de la ville, le soutien aux populations les plus fragiles, le renforcement de l'accessibilité aux services publics ainsi que la transition numérique et la structuration d'offres d'excellence en matière de tourisme durable.

Les annexes au protocole d'accord détaillent les engagements financiers de l'État pour l'année 2021, compte-tenu des informations actuellement disponibles et des priorités du plan de relance national, nonobstant d'autres soutiens financiers pouvant intervenir via des appels à projets.

Le contrat métropolitain arrivant à échéance en 2021, et dans l'attente de la conclusion du prochain, la Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite réaffirmer son soutien et s'engage à apporter son concours, en 2021 et en 2022, à concurrence de 14 millions d'euros sur les deux années, pour l'investissement de projets structurants pour la relance, l'innovation, la transition écologique, la cohésion et l'attractivité du territoire métropolitain.

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE :**

- **d'approuver** le projet de protocole d'accord à signer avec l'Etat et la Région Bourgogne-Franche-Comté ;
- **d'autoriser** le Président à apporter toute modification ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** le Président à signer la version définitive ainsi que tout acte nécessaire à son exécution.

SCRUTIN : POUR : 78

CONTRE : 0

MULLER, MME KARINE HUON-SAVINA, M. PATRICE CHATEAU)

DONT 11 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS :4 (MME STEPHANIE MODDE, M. OLIVIER